

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 JUIN 1844.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi allouant des crédits supplémentaires au Département des Travaux publics.

MESSIEURS.

Votre Commission s'est occupée de l'examen du projet de loi présenté par le Ministre des Travaux Publics, pour faire ouvrir à son Département des crédits supplémentaires s'élevant à 195,128 fr. 34 c.

Ces crédits sont répartis par sommes inégales sur les exercices de 1839, 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844, pour le paiement de diverses créances non encore liquidées faute de remise, en temps utile, par les intéressés des pièces justificatives.

La Commission n'a pas cru devoir entrer dans les détails de ces diverses créances, ils sont tous développés dans les tableaux annexés au présent projet de loi.

Vous remarquerez, Messieurs, que le crédit demandé pour 1843 est le plus élevé. Il concerne particulièrement le chemin de fer qui, à lui seul, y figure pour une somme de 108,025 fr. 88 c., pour dépenses d'administration générale du service de locomotion et d'entretien de matériel; cette demande a été nécessitée par l'insuffisance des allocations portées au budget de 1843.

Le crédit supplémentaire pour l'exercice courant, porté à la somme de 25,000 fr., ne concerne que la poste aux lettres : déjà lors de la discussion de son budget, M. le Ministre des Travaux publics avait fait pressentir l'insuffisance de l'allocation portée à son budget et la nécessité dans laquelle il se serait trouvé, dans le courant de cette année, de demander cette majoration, nécessaire à l'établissement de nouveaux bureaux de perception et de distribution.

L'utilité de ces nouveaux établissements étant incontestable, et leur création étant suffisamment justifiée, votre Commission a agréé la demande de crédit de 25,000 fr. pour cet objet; elle vous en propose l'adoption, ainsi que celle de tous les autres crédits demandés par le projet de loi, et dont la nécessité est suffisamment établie dans son exposé des motifs et dans les développements du budget des Travaux Publics.

J. B. D'HANE.

Ed. DE ROUILLÉ.

D. SIRAUT.

J. F. HENNEQUIN.

Baron DEMOOREGHEM, rapporteur.